

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 8 avril 2024, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :

M. Gilles Gosselin, maire
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Michel Lequin, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller

Est absent :

M. Michel Prince, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Gosselin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Gilles Gosselin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de greffière.

Le maire Gilles Gosselin en profite pour remercier les gens présents dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024 ;
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Rapport des comités ;
7. Administration ;
 - 7.1 Résolution - mise à jour du dossier des signataires à la caisse
 - 7.2 Résolution - mise à jour du nom de la DG auprès des Gouvernements, des institutions financières et des fournisseurs
 - 7.3 Résolution pour autoriser formation obligatoire au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 7.4 Résolution - responsable des boues septiques (DG & inspecteur)
 - 7.5 Résolution renouvellement TECQ à la demande de la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités)
 - 7.6 Demande de Madeleine Shank
 - 7.7 Mandat à Solution Zen médias
 - 7.8 Demande de soumission pelouse
 - 7.9 Élection partielle le 28 avril
8. Aqueduc et égouts ;
9. Sécurité publique ;
10. Voirie ;
 - 10.1 Demande de subvention au député - chemins
 - 10.2 Dossier projet avec le PAVL
 - 10.3 Résolution pour le nivelage des chemins
 - 10.4 Résolution pour le balayage des rues
 - 10.5 Résolution pour l'épandage du calcium
11. Urbanisme et environnement ;
 - 11.1 Changement d'inspecteur à la MRC pour desservir Sts-Martyrs-Canadiens
12. Loisirs et culture ;
 - 12.1 Demande subvention Fête nationale
 - 12.2 Fonds Culturel Arthabaskien

- 13. Affaires diverses ;
 - 13.1 Proclamer la semaine de l'action bénévole
 - 13.2 Demande de la Polyvalente de Disraëli
- 14. Liste de la correspondance ;
- 15. Varia ;
- 16. Période de questions ;
- 17. Levée de la séance

2024-04-042 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-043 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-044 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 4 MARS 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 4 mars 2024 soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-045 5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 224 578.08\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 224 578.08\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	*CORRECTION* Bell Mobilité liste février 54.00\$ / chèque 54.07\$	0.07
2	*CORRECTION* MRC liste février 12 724.18\$ / chèque 10 841.36\$	(1 882.82)
3	*CORRECTION* Sogetel liste février 438.88\$ / chèque 432.88\$	(6.00)
4	ADMQ (cotisation)	1 054.13
5	FQM (contribution)	1 248.31
6	PG Solutions (contrat d'entretien)	7 564.19
7	Receveur Général du Canada (DAS)	1 669.39
8	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 858.61
9	Visa Desjardins (achat divers)	333.63
10	Ministre du Revenu du Québec (Sommaire 1)	227.21
11	CRSBP (cotisation)	3 276.47
12	Roulibus (contribution)	980.00
13	SPAA (adhésion - versement #1)	525.00
14	Gilles Gosselin, maire (mars)	1 078.75
15	Michel Prince, conseiller (mars)	436.08
16	France Darveau, conseillère (mars)	436.08
17	Laurent Garneau, conseiller (mars)	436.08
18	Michel Lequin, conseiller (mars)	436.08
19	Guy Thériault, conseiller (mars)	436.08
20	Bell Mobilité inc. (février)	54.07
21	Buropro (février)	527.69
22	Cain Lamarre SENCR (décembre & janvier)	1 177.28
23	Desjardins Sécurité Financière (février)	1 528.68
24	Desroches Groupe Pétrolier (février)	879.03
25	Entretien Général Lemay (février)	3 676.89
26	Excavation Marquis Tardif inc. (février)	23 071.17
27	Eurofins Environex (février)	323.08
28	Gaudreau Environnement inc. (février & mars)	361.04
29	Hydro-Québec (éclairage public / janvier)	287.22
30	MRC d'Arthabaska (collecte, traitement & fosses / déc. & janv.)	7 273.15
31	Sogetel (février)	328.55
32	Vivaco Groupe Coopératif (février)	29.47
33	Groupe CCL (papeterie)	592.12
34	GLS Logistics Systems Canada Ltd - Dicom (colis)	14.85
35	Groupe Kopers inc. (modification contrôle - aqueduc)	833.00
36	N. Faucher Entrepreneur Électricien (génératrices)	1 149.75
37	Les Pompes Garand inc. (aqueduc)	1 214.76
38	Ville de Disraëli (quote-part #1)	941.31
39	Sogetel (mars)	320.78
40	Hydro-Québec (éclairage public / février)	270.90
41	Desjardins Sécurité Financière (mars)	1 528.68
	** DÉPENSES - CONSEIL avril **	
42	Sécurité Alimentaire (aide financière)	500.00
43	Receveur Général du Canada (DAS)	1 290.25
44	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 188.65
45	Visa Desjardins (achat divers)	521.27

46	ADMQ (congrès)	663.41
47	FQM (formation)	85.37
48	CNESST (ajustement & frais dossier)	162.46
49	Gilles Gosselin, maire	1 078.75
50	Michel Prince, conseiller	436.08
51	France Darveau, conseillère	436.08
52	Laurent Garneau, conseiller	436.08
53	Michel Lequin, conseiller	436.08
54	Guy Thériault, conseiller	436.08
55	Bell Mobilité inc. (mars)	54.07
56	Buropro (mars)	597.64
57	Desjardins Sécurité Financière (avril)	1 528.68
58	Entretien Général Lemay (mars)	3 638.94
59	Excavation Marquis Tardif inc. (mars)	23 071.17
60	Eurofins Environex (mars)	379.42
61	Gaudreau Environnement inc. (avril)	189.56
62	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	459.54
63	Hydro-Québec (salle municipale)	903.86
64	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	234.04
65	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	23.13
66	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	23.13
67	Hydro-Québec (quai)	55.29
68	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	836.29
69	MRC d'Arthabaska (collecte & fosses / février)	3 232.66
70	Sogetel (avril)	304.61
71	Vivaco Groupe Coopératif (mars)	103.90
72	DH Éclairage (changer lumières)	11 065.42
73	Groupe Kopers inc. (logiciel & programmation)	7 684.07
74	Les Services EXP inc. (règlements & soutien technique PAVL)	5 697.01
75	Solutions Zen Média (site Internet)	5 750.00
76	Veolia (fournitures - aqueduc)	544.99
77	Ville de Victoriaville (entente loisirs & culture / versement #1)	645.70
78	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #1)	53 083.41
79	MRC d'Arthabaska (quote-part #2)	7 685.00
80	Total du salaire de la D.G. :	7 245.63
81	Total des salaires & déplacements :	11 379.55

TOTAL : 224 578.08 \$

6) RAPPORT DES COMITÉS

7) ADMINISTRATION

2024-04-046 7.1 RÉSOLUTION - MISE À JOUR DU DOSSIER DES SIGNATAIRES À LA CAISSE

CONSIDÉRANT QUE nous voulons mettre à jour le dossier des signataires à la Caisse Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons ajouter le nom du maire suppléant actuel M. Michel Lequin à la liste de signataires en remplacement du nom de l'ancien maire suppléant au dossier ;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons retirer tous les autres noms de signataires n'étant plus en poste ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE des modifications soient apportées au dossier des signataires à la Caisse Desjardins pour mettre le dossier des signataires à jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-047 7.2 RÉSOLUTION - MISE À JOUR DU NOM DE LA DG AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET DES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle directrice générale, Mme Sonia Lemay, est entrée en fonction ;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la nouvelle directrice générale, Mme Sonia Lemay, doit remplacer celui de l'ancienne directrice générale auprès des différents paliers gouvernementaux, des institutions financières, des fournisseurs et organismes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la nouvelle directrice générale, Mme Sonia Lemay, soit autorisée à représenter la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et que son nom soit ajouté et/ou remplacé auprès des gouvernements, des institutions financières, des fournisseurs, des organismes ou à toutes autres places nécessaires dans le dossier de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-048 7.3 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FORMATION OBLIGATOIRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) ;

CONSIDÉRANT QUE selon le projet de Loi 16, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) se doivent de suivre une formation obligatoire à compter de juin ;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation sera offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) à Ham-Nord en juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU de la municipalité sont autorisés à suivre cette formation ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscriptions seront défrayés par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE les membres du CCU soient autorisés à suivre cette formation à Ham-Nord et que l'inscription de tous les membres du CCU soit défrayée par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-049 7.4 RÉSOLUTION - RESPONSABLE DES BOUES SEPTIQUES (DG & INSPECTEUR)

NOMINATION DE PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402 CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 32 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Laurent Garneau, appuyé par France Darveau, il est résolu :

QUE la Municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens désigne Sonia Lemay, directrice générale et son inspecteur municipal à titre d'employés chargés d'exercer la fonction de personnes désignées en vue de l'application du règlement numéro 402 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-050 7.5 RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT TECQ À LA DEMANDE DE LA FCM (FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS)

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Lequin

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6) DEMANDE DE MADELEINE SHANK

Le dossier a été reporté, car des informations supplémentaires doivent être vérifiées avant de prendre une décision dans ce dossier.

2024-04-051 7.7 MANDAT À SOLUTION ZEN MÉDIAS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens veut refaire au complet son site Internet, pour le rendre plus accessible aux utilisateurs ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de Solution Zen Médias, pour refaire le site Internet de la municipalité au complet ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à la refonte du site au complet ;

CONSIDÉRANT QU'UNE aide financière provenant du Fonds des Régions et Ruralités (FRR) nous est accordée, pour refaire notre site, tout en respectant certaines conditions ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE le mandat soit donné à Solution Zen Médias pour refaire notre site Internet selon l'offre de service reçue au montant de 18 100.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-052 7.8 DEMANDE DE SOUMISSION PELOUSE

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire que l'entretien des terrains de la municipalité soit effectué durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QU'UN contractant doit être engagé pour l'entretien des terrains municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été affiché aux deux endroits prévus dans la municipalité pour demandes des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes désirant soumissionner doivent se procurer le formulaire à cet effet au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE différentes soumissions pour la tonte du gazon (1 an) ou (3 ans) et pour la tonte du gazon et l'entretien des fleurs (1 an) et (3 ans) seront demandées ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devront être déposées à la municipalité avant le 30 avril 16h00 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QU'UN avis public soit publié pour demander des soumissions pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux et l'entretien des fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9) ÉLECTION PARTIELLE LE 28 AVRIL

À titre informatif :

Une élection partielle est en cours pour le poste de conseiller au poste #6 à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Le vote par anticipation aura lieu le 21 avril de 12h00 à 20h00 et le vote du jour de scrutin sera le 28 avril de 10h00 à 20h00.

Les trois candidats pour le poste sont :

- Charles Duguay
- Jacques Parenteau
- Denis Vaillancourt

8) AQUEDUC ET ÉGOUTS

9) SÉCURITÉ PUBLIQUE

10) VOIRIE

2024-04-053 10.1 DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ - CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière auprès de notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, en lien avec son réseau de voirie locale, pour un montant de 75 000.00\$;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux devront être effectués sur la plupart de nos chemins ;

- rue de l'Anse
- rue de l'Église
- chemin Gosford Nord
- chemin Gosford Sud
- chemin du Lac Nicolet
- chemin de la Montagne
- rue Paradis
- rue de la Pente Douce
- chemin du Petit X
- rue Principale
- chemin de la Rive
- chemin Shank
- chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE les travaux à prévoir sont principalement : des remplacements de ponceaux, des creusages de fossés, de l'achat de gravier & pierre, du nivellement, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QU'UNE demande d'aide financière de 75 000.00\$ soit transmise à M. Sébastien Schneeberger, notre député provincial dans la circonscription de Drummond - Bois-Francs, pour la réfection de nos routes sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2) DOSSIER PROJET AVEC LE PAVL

À titre informatif :

Suite aux carottages faits sur nos routes pour le projet PAVL, des analyses plus poussées sont requises sur les échantillons, nous attendons les résultats des analyses. Plus d'informations seront à venir.

2024-04-054 10.3 RÉSOLUTION POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE tous les printemps, certaines parties de nos routes non pavées sont détériorées, dû au dégel ;

CONSIDÉRANT QUE les routes non pavées ont besoin de nivelage régulièrement pour maintenir nos routes en bons états ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la municipalité de Saint-Adrien sont retenus depuis quelques années, pour effectuer le nivelage de nos routes ;

CONSIDÉRANT QUE le premier nivelage sera fait dès que la température le permettra, lorsque le dégel des chemins sera terminé et que les chemins seront plus secs ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Guy Thériault

Il est résolu

QUE le nivelage de nos routes soit effectué par la municipalité de Saint-Adrien au besoin et selon le budget fixé pour l'année dès que la température le permettra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-055 10.4 RÉSOLUTION POUR LE BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'effectuer le balayage des rues comme à tous les printemps ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées par l'inspecteur municipal auprès de différentes compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE les services des Entreprises Breton Inc. ont été retenus pour effectuer les travaux au montant de 165.00\$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en mai ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Guy Thériault, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE l'offre de service des Entreprises Breton Inc. soit acceptée pour effectuer le balayage des rues le plus rapidement possible en mai et selon le budget prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-04-056 10.5 RÉSOLUTION POUR L'ÉPANDAGE DU CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE nous effectuons tous les ans un épandage d'abat poussière (calcium liquide) sur nos routes en gravier ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées par l'inspecteur municipal auprès de différentes compagnies ;

CONSIDÉRANT QUE les services de la firme Somevrac ont été retenus pour effectuer les travaux au montant de 0.4105\$ le litre ;

CONSIDÉRANT QUE les endroits et la quantité ont été déterminés et que l'inspecteur municipal devra surveiller les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en juin ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Laurent Garneau, appuyée par le conseiller Michel Lequin

Il est résolu

QUE l'offre de service de Somavrac soit acceptée pour effectuer l'épandage de calcium dès que la température le permettra et selon le budget fixé pour l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11.1) CHANGEMENT D'INSPECTEUR À LA MRC POUR DESSERVIR SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

À titre informatif :

Suite au départ de l'inspecteur de la MRC qui nous avait été attribué en janvier dernier, un remaniement des inspecteurs a été fait. Un nouvel inspecteur nous est maintenant attribué depuis février, M. Philippe Habel est maintenant le nouvel inspecteur qui dessert la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Il est possible de communiquer avec lui au 819-752-2444 poste 4221 ou par courriel : permis@saints-martyrs-canadiens.ca

12) LOISIRS ET CULTURE

2024-04-057 12.1 DEMANDE SUBVENTION FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE nous désirons déposer une demande de subvention pour souligner la Fête nationale ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale est la personne autorisée à signer la demande de subvention au nom de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Michel Lequin, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la directrice générale soit autorisée à déposer une demande de subvention au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2) FOND CULTUREL ARTHABASKIEN

À titre informatif :

Une demande d'aide financière a été faite au Fond Culturel Arthabaskien pour le concours de photo, cette demande a été acceptée, et une subvention de 800\$ nous a été accordée pour le concours photo.

13) AFFAIRES DIVERSES

2024-04-058 13.1 PROCLAMER LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU QUE l'action bénévole constitue une composante incontournable pour la vitalité de nos communautés ;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

ATTENDU QUE le bénévolat est un libre don de soi, de son temps, de son énergie et de ses habilités sans attente de rémunération ;

ATTENDU QUE l'action bénévole permet à toute personne de s'engager pour améliorer le bien-être de nos milieux ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité seraient privés de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles ;

ATTENDU QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté ;

PAR CONSÉQUENT, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, je, Gilles Gosselin, maire, proclame par la présente que la semaine du 14 au 20 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2024.

DE PLUS, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère France Darveau, appuyée par le conseiller Laurent Garneau

Il est résolu

QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens déclare la semaine du 14 au 20 avril la semaine de l'action bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2) DEMANDE DE LA POLYVALENTE DE DISRAËLI

Le conseil a rejeté la demande d'aide financière de la polyvalente de Disraëli.

14) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. MAMH - Transfert ponctuel d'un montant de 10 M\$ aux municipalités
2. MAMH - Campagne d'affichage / climat civil et respectueux dans les municipalités
3. Le Cantonnier (dernière version papier)

15) VARIA

16) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-04-059 17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION du conseiller Michel Lequin, appuyée par la conseillère France Darveau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ